

Adresse du comité de surveillance de la commune d'Agen (Lot-et-Garonne) lequel, par une adresse du 6 thermidor, remercie la Convention pour ses admirables travaux, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la commune d'Agen (Lot-et-Garonne) lequel, par une adresse du 6 thermidor, remercie la Convention pour ses admirables travaux, en annexe de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22856_t1_0223_0000_10

Fichier pdf généré le 09/07/2021

publique, nous avons partagé l'étonnement et l'indignation de tous les vrais républicains.

Comme eux aussi nous n'avons pas balancé entre une faction et la patrie, entre des réputations particulières et la Convention nationale, à qui seule est due une confiance illimitée.

Citoyens représentans, nous regardons la Convention nationale comme le centre unique de tous les pouvoirs émanés du peuple; nous ne cesserons jamais de nous rallier au centre, et de regarder comme traîtres ceux qui tenteraient d'établir une autorité qui en serait indépendante.

Recevez, Citoyens représentans, nos félicitations sur la découverte et la punition de conspirateurs, d'autant plus coupables que c'est sous le masque de la vertu qu'ils ont tenté d'asservir la patrie.

GUERON, DEFRANCE, BERAULT, DELUC, A.E. MARIE, GARNIER (*comm^{re}-nat.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

47

[*Les maire, off. mun. et agent nat. de la comm. du Bourget* (2) à la *Conv.*; *Le Bourget, s.d.*] (3)

Citoyens,

Et nous aussi, habitans de la commune du Bourget, prenons grande part à la joye générale des bons patriotes, auxquels nous nous joignons de cœur et d'esprit pour le soutien de la République une et indivisible.

Il faut que la tyrannie cesse, que tous les tyrans périssent, ainsi qu'a péri l'infâme Robespierre, et que périront tous ses adhérens, ces monstres (*sic*) qui, dans le silence, avoient médité des assassinats nombreux, dont l'idée seule fait frémir l'humanité. Leur audacieuse présomption leur fit croire qu'ils pourraient en imposer à la nation entière, elle qui n'a qu'un but : la liberté ! Ce sentiment est si grand, est si puissant que bientôt il remplira l'univers.

Continuez, citoyens représentans, vos travaux courageux. Si votre énergique fermeté a sauvé la patrie, notre attachement pour vous veillera sur vos dangers. De vous, nous attendons le bonheur. Pleins de cette idée consolante, nos cœurs vous portent un dévouement bien sincère. Mais nos regards pénétrants vont devenir encore plus surveillans pour déjouer tous les projets liberticides.

Nous, maire, officiers municipaux et agent national de la commune du Bourget, attestons que la présente adresse fut rédigé hier en assemblée générale, que les commissaires nommés pour en faire la présentation sont les citoyens Goussé, Philippe, Ducret, Girardeau, Charlemagne père, Barre père, Le Franc, et Godin.

(1) Mention marginale du 18 thermidor.

(2) District de Franciade, départ^l de Paris.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 26; *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl^l).

Fait et arrêté le 16 thermidor, an 2^e de la République une et indivisible.

LOIRON (*agent nat.*), MAULUN (*secrét.-greffier*), GOUSSÉ (*maire*), FRÉRON (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

48

[*Le c. de surveillance de la comm. d'Agen* (2) à la *Conv.*; *Agen, 6 therm. II*] (3)

Législateurs,

Nous vous faisons parvenir l'expression de notre reconnaissance pour les succès que vos opérations ont procuré à la liberté. Vos vertus ont étonné les oppresseurs du monde; votre courage les a fait trembler. Les mesures vigoureuses et sages que vous prenez tous les jours font leur désespoir. Les armées de la République sont partout triomphantes; la horde épouvantée des tyrans coalisés est partout poursuivie et dispersée. Les traîtres et les scélérats de l'interieur périssent sur l'échafaud, et ces immortelles actions sont votre ouvrage !

Pères du Peuple, vous qui lui avez donné la liberté, comptés sur son éternelle reconnaissance; comptés sur son amour, et sur l'intrépidité avec laquelle il saura défendre la liberté, fondée par votre courage et soutenue par vos vertus.

Restés au poste où le peuple vous a placés. Restés-y jusqu'à ce que le glaive de la loi ait frappé tous les ennemis de la sublime révolution française.

Pour nous, fermes et inébranlables, nous surveillerons les fripons et les contre-révolutionnaires de l'interieur; sous quelques traits qu'ils se cachent, nous saurons les démasquer, et les traduire au tribunal révolutionnaire.

Fidèles représentans, nous ne cesserons de faire des vœux pour votre conservation. Nous partagerons tous vos dangers; nous vous jurons de vivre libres ou de mourir de la liberté.

BARSALOU fils, AUGUSTE (*présid.*), PEBERNAL, CHAMPMAS le jeune, BÉZIAT, CAUSSADES, LEZAT aîné, MIGNOT, DUTROUILH l'aîné, MONESTÉS fils, BARTHE, BERIE (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

49

[*Le c. de surveillance de Longjumeau* (5) à la *Conv.*; *Longjumeau, 18 therm. II*] (6)

Citoyens représentans,

Robespierre et quelques scélérats partageant ses coupables projets avoient tenté de renverser

(1) Mention marginale non datée.

(2) Lot-et-Garonne.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 32.

(4) Mention marginale du 18 thermidor, signée COLLOMBEL.

(5) Seine-et-Oise.

(6) C 312, pl. 1 243, p. 29. Voir aussi, ci-dessus, n^o 13 ^d.